

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 31 MARS 2011**

**Présents** : M. LAGNEAU - M. GARCIA. – Mme SICARD - M. MILON - Mme FERRARO – MM. GRAU - CHASTEL - Mme VITALE – Mlle PEPIN – MM. DUPUY – SOLER – Mme JAMET-LUBIN - MM. JUGLARET – COLOMBIER (*à/c Point 2*) - Mmes GAUTHIER – SAVAJANO - MM. RIOU – LAPORTE – Mme PUTTI – M. VANIN - Mme BERLHE - Mlle COURTIER - Mme CRUZ - Mlle ROCA - Mme NAUDIN – M. JULLIEN (*jusqu'à l'adoption du PV*).

**Représentés par pouvoir** : MM. COLOMBIER (*jusqu'au Point 1*) – AUZET – Mme LOUBRY (*jusqu'à l'adoption du PV*).

**Excusés** : Mme LOUBRY (*à/c Point 1*) - M. POINT – Mme NANIA.

**Absents** : Mme MARTINEZ - Mlle EDDAROUCHE – M. GERENT – M. JULLIEN (*à/c Point 1*).

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le JEUDI TRENTE ET UN MARS 2011 à 18H30, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire. Les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour ont été délibérées et adoptées pour celles nécessitant un vote de l'assemblée.

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article 53 de la Loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, **Mademoiselle PEPIN Christelle** ayant obtenu **L'Unanimité** des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 25 FEVRIER 2011.

**Adopté à la Majorité**

**Abstentions : M. JULLIEN – Mme LOUBRY (Représentée)**



**M. LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

**N° 23/02/11** : (annule et remplace la D.M. N° 12/02/11 du 07/02/11) Convention avec l'association intermédiaire PIAF à Sorgues, pour la mise à disposition de personnel pour distribuer les publications municipales, pour un montant de 15,50 € / heure, pour une période d'un an.

**N° 24/02/11** : Conclusion d'un avenant n° 3, de transfert du marché relatif à la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination relative à la construction du pôle culturel, à la Sté CABINET MORERE TECHNOPOLE AGROPARC à Avignon, jusqu'au 31/12/11.

**N° 25/02/11** : Signature d'un contrat avec la Sté SAGE à Rochefort, pour assurer la maintenance du progiciel SAGE PATRIMOINE, pour une durée d'un an à/c du 01/01/11, pour un montant de 730 HT.

**N° 26/02/11** : Remboursement sinistre DOM 10/10 – Dégâts électriques Gymnase salle Sire, rue de la Levé, montant de l'indemnité immédiate 433,51 €.

**N° 27/02/11** : Convention avec ISV 84 à Orange, pour une formation sur le thème SSSIAP 1, prévue du 23/05 au 06/06 pour deux agents, pour un montant de 1 929,88 €.

**N° 28/02/11** : Convention avec ISV 84 à Orange, pour une formation sur le thème Prévention et Secours Civique Niveau 1, prévue les 14 et 15/04 pour deux agents, pour un montant de 275,08 € TTC.

**N° 29/02/11** : Convention avec l'association Rugby Club de Sorgues Rhône Ouvèze, pour la mise à disposition à titre gratuit, du véhicule de transport en commun 22 places WOLKSWAGEN Duresotti, pour le dimanche 27/02/11, dans le cadre d'une compétition à Sisteron.

**N° 30/02/11** : Convention avec l'association Rugby Club de Sorgues Rhône Ouvèze, pour la mise à disposition à titre gratuit, du véhicule 9 places, FIAT Ducato, pour le dimanche 27/02/11, dans le cadre d'une compétition à Sisteron.

**N° 31/02/11** : Signature d'un contrat de cession par l'association « Borderline », représentée par M. Laurent BELTRANDO, concernant un spectacle intitulé « Tous Public ou pas » de Florent PEYRE, donné au Pôle Culturel Camille Claudel, le 18/02/11, pour un montant de 900 € TTC.

**N° 32/02/11** : Convention d'occupation précaire pour le Terminus ligne 2, du bus de ville avec M. & Mme SAVOLDELLI. Pour le terrain cadastré CT 17 d'une surface de 47 m<sup>2</sup>, situés au quartier Poinsard.

**N° 33/02/11** : Convention d'occupation précaire pour le Terminus ligne 2, du bus de ville avec les Consorts GRENOD, pour les terrains cadastrés CT 15 & 16 d'une surface de 1084 m<sup>2</sup>, situés au quartier Poinsard.

**N° 34/02/11** : Contrat de cession avec l'association OUSTAU de PROVENCE à Ollioules 83, concernant la prestation de l'orchestre « Alain MUSICHINI », prévue dans le cadre de la fête votive le mardi 09/08/11 au boulodrome, pour un montant de 4 000 €.

**N° 01/03/11** : Marché de conduite, vérification et maintenance des installations de chauffage – climatisation – ventilation – ECS, dans les bâtiments communaux de la ville, passé avec SARL SOMEGES à Sorgues :

- Conduite et vérification 26 000 € HT
- Petits travaux de maintenance 20 903,01 € HT.

**N° 02/03/11** : Contrat de reconduction de l'abonnement Liber-T (permettant aux utilisateurs de véhicules légers de Classe 1, d'emprunter à l'aide d'un télépéage, les voies équipées dans les gares des autoroutes nationales) avec les Autoroutes du Sud de la France Paris 15è, montant de la prestation 2 500 € HT.

**N° 03/03/11** : Avenant n° 1 au marché pour les travaux d'aménagement d'arrêts de bus sur la commune de Sorgues, lot 1 : travaux de voirie et de traçage avec la Sté NEO TRAVAUX Le Thor, le montant maximum annuel est estimé à 430 000 € HT.

**N° 04/03/11** : Signature d'une convention avec « AVICA FORMATION » à Vedène, pour une formation dont le thème est « Montage démontage, utilisation échafaudage », prévue le 31/03/11 pour un montant de 590 € TTC.

**N° 05/03/11** : Signature d'une proposition d'honoraires avec le Cabinet MORERE à Avignon, pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition de l'ilot Magnanerie –Cavalerie à Sorgues, montant de la prestation 12 000 € HT.

**N° 06/03/11** : Signature d'une convention avec AFSA 84 à Avignon, pour une formation dont le thème est « FORMATION CONTINUE PSE », prévue le 20/06/11 dans les locaux de la Mairie et à titre gracieux.

**N° 07/03/11** : Signature d'une convention avec AFSA 84 à Avignon, pour une formation dont le thème est « REVISION PSC 1 » le 22/06/11, dans les locaux de la Mairie et à titre gracieux.

**N° 08/03/11** : Signature d'un mandat modificatif de gérance avec la Sté CYTIA JULLIEN & POINCET GESTION, pour la gestion d'appartements dont la Commune est propriétaire à la résidence les Griffons, avenant augmentant le montant des honoraires à 10 % HT du montant des loyers encaissés majoré de la TVA à 198,60 €).

**N° 09/03/11** : Signature d'une convention de mise à disposition du véhicule 9 places FIAT Ducato à titre gratuit, à l'association Provence Taekwondo Club Sorgues, du 01/04/11 au 04/04/11.

**N°10/03/11** : Signature d'une convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V.) pour le programme Bourse Solidarité Vacances, dans le but de favoriser les départs en vacances, voire la pratique de loisirs des familles Sorguaises à revenus modestes, pour une durée d'un an.



## COMMISSION DES FINANCES & DES BUDGETS

01 – **Approbation du Compte de Gestion 2010 – Budget Principal établi par le Comptable du Trésor** – (Commission des Finances du 15/03/11) – Rapporteur : S. GARCIA

Il est donné lecture du compte de gestion de la Commune.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal approuve** le compte de gestion 2010- Budget principal.

Le public peut consulter ce rapport qui est disponible à la Direction des Finances.

**Adopté à l'Unanimité.**

02 – **Approbation du Compte de Gestion 2010 – Budget Annexe Assainissement établi par le Comptable du Trésor** –

(Commission des Finances du 15/03/11) – Rapporteur : S. GARCIA

Il est donné lecture du compte de gestion de la Commune.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal approuve** le compte de gestion 2010- Budget Assainissement.

Le public peut consulter ce rapport qui est disponible à la Direction des Finances.

**Adopté à l'Unanimité.**

03 – **Approbation du Compte de Gestion 2010 – Budget Annexe des Pompes Funèbres établi par le Comptable du Trésor** -

(Commission des Finances du 15/03/11) – Rapporteur : S. GARCIA

Il est donné lecture du compte de gestion de la Commune.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal approuve** le compte de gestion 2010- Budget Pompes Funèbres.

Le public peut consulter ce rapport qui est disponible à la Direction des Finances.

**Adopté à l'Unanimité.**

04 - **Approbation du Compte de Gestion 2010 – Budget Annexe de la Cuisine Centrale établi par le Comptable du Trésor** -

(Commission des Finances du 15/03/11) – Rapporteur : S. GARCIA

Il est donné lecture du compte de gestion de la Commune.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal approuve** le compte de gestion 2010 - Budget Cuisine Centrale.

Le public peut consulter ce rapport qui est disponible à la Direction des Finances.

**Adopté à l'Unanimité.**

05 - **Approbation du Compte de Gestion 2010 – Budget Annexe des Transports Urbains établi par le Comptable du Trésor** -

(Commission des Finances du 15/03/11) – Rapporteur : S. GARCIA

Il est donné lecture du compte de gestion de la Commune.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal approuve** le compte de gestion 2010 - Budget Transports Urbains.

Le public peut consulter ce rapport qui est disponible à la Direction des Finances.

**Adopté à l'Unanimité.**

**06 – Approbation du Compte Administratif 2010 de la Commune – Budget Principal - (Commission des Finances du 15/03/11) –**

Rapporteur : S. GARCIA

Il est donné lecture du Budget Principal de la Commune.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal approuve** le compte de gestion 2010 - Budget Principal.

Le public peut consulter ce rapport qui est disponible à la Direction des Finances.

**Adopté à l'Unanimité.**



**07 – Approbation du Compte Administratif 2010 – Budget Annexe Assainissement - (Commission des Finances du 15/03/11) –**

Rapporteur : S. FERRARO

Il est donné lecture du Budget Annexe de l'Assainissement de la Commune.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal approuve** le compte administratif 2010 - Budget annexe de l'assainissement.

Le public peut consulter ce rapport qui est disponible à la Direction des Finances.

**Adopté à l'Unanimité.**

**08 – Approbation du Compte Administratif 2010 – Budget Annexe des Pompes Funèbres - (Commission des Finances du 15/03/11) –**

Rapporteur : M. JAMET-LUBIN

Il est donné lecture du Budget Annexe des Pompes Funèbres de la Commune.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal approuve** le compte administratif 2010 - Budget annexe des Pompes Funèbres.

Le public peut consulter ce rapport qui est disponible à la Direction des Finances.

**Adopté à l'Unanimité.**

**09 – Approbation du Compte Administratif 2010 – Budget Annexe de la Cuisine Centrale - (Commission des Finances du 15/03/11) –**

Rapporteur : J. SICARD

Il est donné lecture du Budget Annexe de la Cuisine Centrale de la Commune.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal approuve** le compte administratif 2010 - Budget annexe de la Cuisine Centrale.

Le public peut consulter ce rapport qui est disponible à la Direction des Finances.

**Adopté à l'Unanimité.**

**10 – Approbation du Compte Administratif 2010 – Budget Annexe des Transports Urbains - (Commission des Finances du 15/03/11) –**

Rapporteur : J. SICARD

Il est donné lecture du Budget Annexe des Transports Urbains de la Commune.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal approuve** le compte administratif 2010 - Budget annexe des Transports Urbains.

Le public peut consulter ce rapport qui est disponible à la Direction des Finances.

**Adopté à l'Unanimité.**

11- **Budget Principal 2011 : Affectation comptable du résultat de l'exercice 2010** - (Commission des Finances du 15/03/11) – Rapporteur : E. ROCA

Préalablement au vote du B.P. 2011, il convient d'affecter comptablement les résultats 2010

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal décide** l'affectation comptable du résultat de l'exercice 2010 du Budget Principal.

**Adopté à l'Unanimité.**

12 - **Budget Annexe Assainissement 2011 : Affectation comptable du résultat de l'exercice 2010** - (Commission des Finances du 15/03/11) – Rapporteur : E. ROCA

Préalablement au vote du B.P. 2011, il convient d'affecter comptablement les résultats 2010

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal décide** l'affectation comptable du résultat de l'exercice 2010 du Budget Annexe Assainissement 2010.

**Adopté à l'Unanimité.**

13 - **Budget Annexe des Pompes Funèbres 2011 : Affectation comptable du résultat de l'exercice 2010** - (Commission des Finances du 15/03/11) – Rapporteur : E. ROCA

Préalablement au vote du B.P. 2011, il convient d'affecter comptablement les résultats 2010

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal décide** l'affectation comptable du résultat de l'exercice 2010 du Budget Annexe des Pompes Funèbres 2010.

**Adopté à l'Unanimité.**

14 - **Budget Annexe Cuisine Centrale 2011 : Affectation comptable du résultat de l'exercice 2010** - (Commission des Finances du 15/03/11) – Rapporteur : E. ROCA

Préalablement au vote du B.P. 2011, il convient d'affecter comptablement les résultats 2010

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal décide** l'affectation comptable du résultat de l'exercice 2010 du Budget Annexe Cuisine Centrale.

**Adopté à l'Unanimité.**

15 – **Bilan financier du self pour l'année 2010** - (Commission des Finances du 15/03/11) – Rapporteur : J. SICARD

Dans le cadre du vote des tarifs, **le conseil municipal** prend connaissance du coût prévisionnel des repas estimé à 19,17 € (le prix de vente est de 4,00 € pour le self et 2,35 € pour les repas été),

**Et Après** en avoir délibéré, **approuve** le montant prévisionnel de la subvention d'équilibre que nécessite la vente des repas aux agents, pour un montant de 93 944,70 €..

**Adopté à l'Unanimité.**

16 – **Fixation des taux d'imposition des trois Taxes Directes Locales pour 2011** - (Commission des Finances du 15/03/11) – Rapporteur : M. le MAIRE

Suite à l'adoption de la Taxe Professionnelle unique au 01/01/2001 votée par la C.C.P.R.O. Le Conseil Municipal doit délibérer pour fixer les taux d'imposition des taxes directes locales.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal fixe** les taux suivants pour l'année 2011 :

- Taxe d'Habitation : 16,57 %
- Taxe Foncière propriété bâtie : 23,83 %
- Taxe Foncière propriété non bâtie : 50,61 %.

**Adopté à l'Unanimité.**

17 – **Budget Principal 2011 de la Commune** - (Commission des Finances du 15/03/11) – Rapporteur : S. GARCIA

Le Conseil Municipal ayant débattu des orientations budgétaires dans sa séance du 25/02/2011, le Compte Administratif et l'affectation des résultats ayant été approuvés en début de séance,  
Il est donné lecture du Budget 2011 de la Commune, équilibré en dépenses & recettes à 25 295 458,14 € en fonctionnement et à 10 825 231,80 € en investissement.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal adopte** le budget 2011 de la Commune.

**Adopté à l'Unanimité.**

18 – **Subventions Municipales 2011** - (Commission des Finances du 15/03/11) – Rapporteur : M. le MAIRE

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal approuve** les subventions municipales au titre de l'année 2011.

Le détail des organismes et des montants est disponible à la Direction des Finances.

Ne prennent pas part aux votes :

Mme **M. Thérèse BERLHE** pour l'ESCOLO FELIBRENCO

Mme **Mireille VITALE** pour le C.C.A.M.

Mme **Christelle PEPIN** pour Li GALIPIAN DOU MISTRAU

Mme **Magali MARTINEZ** pour le C.A.S.E.V.S.

Mme **Emmanuelle ROCA** pour A.D.O. & K.S.P.R.O.

Mme **Patricia COURTIER** pour l'A.S.V.B.C.

Mme **Nathalie NAUDIN** pour A.M.D.S.

M. **Serge SOLER** pour Gymnaste Club Sorguais

**Adopté à l'Unanimité.**

19 – **Budget Annexe Assainissement 2011 de la Commune** - (Commission des Finances du 15/03/11) – Rapporteur : S. FERRARO

Le Conseil Municipal ayant débattu des orientations budgétaires dans sa séance du 25/02/2011, le Compte Administratif et l'affectation des résultats ayant été approuvés en début de séance,  
Il est donné lecture du Budget annexe Assainissement 2011 de la Commune, équilibré en dépenses & recettes à 485 626,20 € en section d'exploitation et à 1 599 396,67 € en investissement.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal adopte** le budget 2011 Assainissement de la Commune.

**Adopté à l'Unanimité.**

20 – **Budget Annexe des Pompes Funèbres 2011 de la Commune** - (Commission des Finances du 15/03/11) – Rapporteur : M. JAMET-LUBIN

Le Conseil Municipal ayant débattu des orientations budgétaires dans sa séance du 25/02/2011, le Compte Administratif et l'affectation des résultats ayant été approuvés en début de séance,

Il est donné lecture du Budget annexe des Pompes Funèbres 2011 de la Commune, équilibré en dépenses & recettes à 48 303,43 € en section d'exploitation et à 35 969,30 € en investissement.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal adopte** le budget 2011 des Pompes Funèbres de la Commune.

**Adopté à l'Unanimité.**

21 – **Budget Annexe de la Cuisine Centrale 2011 de la Commune** - (Commission des Finances du 15/03/11) – Rapporteur : S. FERRARO

Le Conseil Municipal ayant débattu des orientations budgétaires dans sa séance du 25/02/2011, le Compte Administratif et l'affectation des résultats ayant été approuvés en début de séance,

Il est donné lecture du Budget annexe Cuisine Centrale 2011 de la Commune, équilibré en dépenses & recettes à 929 261,52 € en fonctionnement et à 28 147,16 € en investissement.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal adopte** le budget annexe Cuisine Centrale 2011 de la Commune.

**Adopté à l'Unanimité.**

22 – **Budget Annexe Transport Urbain 2011 de la Commune** - (Commission des Finances du 15/03/11) – Rapporteur : V. SAVAJANO

Le Conseil Municipal ayant débattu des orientations budgétaires dans sa séance du 25/02/2011, le Compte Administratif et l'affectation des résultats ayant été approuvés en début de séance,

Il est donné lecture du Budget annexe Transport Urbain 2011 de la Commune, équilibré en dépenses & recettes à 531 400 € en fonctionnement et à 528 100 € en investissement.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal adopte** le budget annexe Transport Urbain 2011 de la Commune.

**Adopté à l'Unanimité.**

23 – **Admission en non valeur de créances irrécouvrables** - (Commission des Finances du 15/03/11) – Rapporteur : S. SOLER

Le trésorier principal a présenté des états de produits irrécouvrables imputables au non paiement de produits divers sur les exercices de 2002 à 2009. Malgré les poursuites légales opérées par le comptable public ces produits restent irrécouvrables.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L 2311-1 et suivants et aux instructions budgétaires et comptables M14, Madame le Trésorier Principal demande, l'admission en non valeur des produits irrécouvrables pour :

- état du 23 juillet 2010 concernant le budget principal pour un montant de 3 357 €,
- état du 19 novembre 2010 concernant le budget principal pour 2 129,85 €,
- état de demande d'admission en non valeur de Monsieur Traoré Ansou dont l'activité professionnelle a été placée en liquidation judiciaire pour un montant 1 230 €.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal approuve** l'admission en non valeur de ces produits irrécouvrables.

**Adopté à l'Unanimité.**

24 – **Participation financière 2011 aux frais de fonctionnement de la Sté Protectrice des Animaux Vauclusienne** - (Commission des Finances du 15/03/11) – Rapporteur : M. CHASTEL

Le 26 juin 1984, la Commune de Sorgues a signé avec la Société Protectrice des Animaux Vauclusienne une convention désignant comme fourrière de la Commune de Sorgues, la fourrière départementale du Petit Pigeolet, à l'Isle sur la Sorgue et fixant la participation communale pour 1984 à 1 franc par habitant.

Par avenant en date du 11 Décembre 1995, la commune de Sorgues a accepté un avenant modifiant les articles 9 et 10 et portant la participation financière de la commune de 1,59 francs à 2,00 francs par habitant pour l'année 1996.

De même, dans sa séance du 27 mars 2002 le Conseil municipal approuvait :

- les modifications des articles 6, 9 et 10 portant la participation communale à 0,40 € par habitant pour 2002 et révisable suivant l'évolution de l'indice INSEE » Services » France entière,
- l'addition des articles 14 et 15 concernant les animaux dangereux, la prévention, la sensibilisation et la communication.

Afin de répondre à la hausse des charges de gestion depuis 2007, l'indemnité forfaitaire par habitant est revalorisée chaque année. En 2007, elle était fixée à 0,50 € et aujourd'hui, elle passe à **0,55344 €**. Cette indemnité est multipliée par le nombre d'habitants total de la commune soit **18 438** habitants.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal accepte** le versement de la participation d'un montant de 10 204,33 € pour 2011 à la Société Protectrice des Animaux Vauclusienne. De plus, et **autorise** M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Adopté à l'Unanimité.**



**25 – Complément à la participation 2011 à la Sté Protectrice des Animaux Vauclusienne** - (Commission des Finances du 15/03/11) – Rapporteur : E. ROCA

La société protectrice des animaux vauclusienne demande à la commune de participer pour l'année 2011 aux frais de stérilisation des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune.

Conformément aux spécifications de la Convention de fourrière et en application de l'article L.211-27 du Code rural, le montant forfaitaire, compte tenu du bilan des interventions réalisées par les cabinets vétérinaires à la charge de la SPA Vauclusienne au cours de l'année 2011, s'élève à 2 500,00 €.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal accepte** de compléter le versement à la S.P.A. d'un montant de 2 500 €.

**Adopté à l'Unanimité.**

**26 – Acceptation du don fait par le Groupe HALADJAN** - (Commission des Finances du 15/03/11) – Rapporteur : A. MILON

Le groupe HALADJIAN a fait un don à la Commune par chèque d'une valeur de 2 000 €, représentant la participation du groupe à l'exposition Camille Claudel, qui se tiendra au pôle culturel de mai à juillet 2011. Il appartient au Conseil municipal de statuer pour accepter ce don

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal accepte** le don du groupe HALADJIAN d'un montant de 2 000 € pour l'exposition Camille Claudel.

**Adopté à l'Unanimité.**

**27 – Tarifs municipaux pour l'exposition Camille CLAUDEL** - (Commission des Finances du 15/03/11) – Rapporteur : M. VITALE

Conformément au CGCT et notamment l'article L 1612-1 sur l'exécution des recettes et dépenses avant le vote du budget, il convient que le Conseil Municipal délibère pour fixer les tarifs municipaux pour l'exposition Camille Claudel, qui aura lieu du 3 mai au 30 juillet 2011, les tarifs municipaux suivants.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal fixe** les tarifs suivants :

- Gratuité pour les moins de 16 ans,
- 3 € pour les plus de 16 ans,
- Pour les groupes de 20 personnes, gratuite pour l'accompagnateur,
- Visite guidée à 8 €,
- Catalogue de l'exposition : 12 €,
- Marque page : 0,5 €,
- Affiche de l'exposition : 2 €,
- DVD de l'exposition : 15 €,
- Catalogue raisonné de l'exposition : 185 €.

**Adopté à l'Unanimité.**



28 – **Tarifs municipaux des Transports Urbains** - (Commission des Finances du 15/03/11) – Rapporteur : V. SAVAJANO  
 Conformément au CGCT et notamment l'article L 1612-1 sur l'exécution des recettes et dépenses avant le vote du budget, il convient que le Conseil Municipal fixe les tarifs municipaux du transport urbain qui s'appliqueront à compter du 07 avril 2011,  
**Après** en avoir délibéré,  
**Le Conseil Municipal fixe** les tarifs des Transports Urbains, selon le tableau ci-dessous :

Ticket à l'unité	<b>0,50 €</b>
Ticket à l'unité	<b>0,25 €</b>
Carnet de 10 voyages	<b>4 €</b>
PASS' Journée	<b>1 €</b>
Abonnement annuel	<b>120 €</b>
Abonnement mensuel	<b>14 €</b>
Abonnement Mensuel Tarif réduit	<b>12 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Scolaires • Étudiants</li> <li>• Demandeurs d'emploi</li> <li>• Bénéficiaires du RSA</li> </ul>
Gratuité	Handicapés ( <i>titulaire carte MDH</i> ) Sorguais de + de 65 ans non imposable
	Enfants de moins de 6 ans accompagnés

**Adopté à l'Unanimité.**

29 – **Consignation d'une part du contingent 2011 du S.D.I.S.** - (Commission des Finances du 15/03/11) – Rapporteur : M. le MAIRE

La commune peut mettre en consignation en numéraire ou en titres financiers des sommes ou valeurs mobilières, par décision administrative. Les fonds rémunérés au taux annuel de 1 % depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009 seront déposés aux services en charge des consignations de la Caisse des dépôts et consignations.

A ce titre, il est proposé de **consigner la somme de 40 004 €** correspondant à une part du contingent de l'année 2011 du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Vaucluse.

Il est à noter que le montant total du contingent demandé par le SDIS au budget 2011 de la ville s'élève à 710 223 €, soit + 5 % par rapport au budget 2010. Il est proposé de mandater la somme de 2010 versée au SDIS revalorisée de + 2 % ; et de déposer le solde restant dû de 40 004 € auprès des services de la Caisse des dépôts. Le montant total des deux consignations s'élèvera alors à 59 330 € (19 326 € au titre de 2009). Ce solde n'est pas grevé de charges et les intérêts produits par cette somme consignée seront directement reversés sur les comptes de la ville de Sorgues.

Cette proposition de consignation repose sur la contestation du montant à verser au titre du contingent 2011 du SDIS 84, et en particulier la hausse répercutée sur les charges pesant sur la collectivité. Le mode de calcul de ce contingent devrait par ailleurs être précisé, pour expliquer les raisons de cette augmentation.

La déconsignation sera prononcée par délibération nouvelle : le conseil municipal désignera notamment le ou les bénéficiaires, attributaires du fonds.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal approuve** la consignation de 40 004 € du contingent du SDIS 84 et **autorise** Monsieur le Maire à consigner cette somme. La levée de cette consignation se fera par délibération.

**Adopté à l'Unanimité.**

## COMMISSION EDUCATION

30 - **Distribution des dictionnaires sous forme de prix** – (Commission Education du 18/01/11) – Rapporteur :

La commune souhaite récompenser chaque année les élèves scolarisés à Sorgues qui passent en 6<sup>e</sup>, en leur remettant un dictionnaire.

Pour ce faire, il convient d'autoriser le Maire à procéder à l'achat et à remettre les dictionnaires lors d'une cérémonie, sur la base de la liste transmise par l'Education Nationale. La liste des récipiendaires sera transmise par la suite à la trésorerie.

Ce dispositif prendra fin par une nouvelle délibération.

Le reliquat des dictionnaires sera remis à des associations ou à la bibliothèque municipale de Sorgues.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal autorise** le Maire à procéder à l'achat et à la remise des dictionnaires lors d'une cérémonie, sur la base de la liste transmise par l'Education Nationale.

**Adopté à l'Unanimité.**

## COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

31 - **Cité les Griffons : Acquisition de 6 logements appartenant à Monsieur SCHIAVO** – (Commission Aménagement du Territoire du 14/03/11) – Rapporteur : V. SAVAJANO

Monsieur SHIAVO Jean est propriétaire de 6 logements avec celliers, Cité des Griffons à SORGUES qu'il envisage de vendre à la Commune moyennant la somme de 58 060 €, prix conforme à l'avis des domaines du 25 janvier 2011.

- 1 T4, bâtiment E2 au 3<sup>ème</sup> étage, (lot 108/118), occupé
- 1 T4, bâtiment E2 au 2<sup>ème</sup> étage, (lot 105/115), libre de toute occupation
- 1 T4, bâtiment E2 au 3<sup>ème</sup> étage (lot 107/117), occupé
- 1 T4, bâtiment E2 au 1<sup>er</sup> étage, (lot 103/113), occupé
- 1 T4, bâtiment E2 au 1<sup>er</sup> étage, (lot 104/114), occupé
- 1 T5, bâtiment F au 3<sup>ème</sup> étage, (lot 157), libre de toute occupation.

Dans le cadre de la politique de rénovation urbaine du site des Griffons, la Commune souhaite acquérir ces logements afin de lui permettre de mettre en œuvre le projet de requalification de la copropriété dégradée. Une promesse de vente a été signée le 15 février 2011 pour concrétiser cet accord.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal valide** l'achat des logements de Monsieur SCHIAVO, moyennant la somme de 58 060 € et **autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Adopté à l'Unanimité.**

32 - **Cité les Griffons : Acquisition d'un logement appartenant à Monsieur LAURENS** – (Commission Aménagement du Territoire du 14/03/11) – Rapporteur : J. GRAU

Monsieur LAURENS Albert est propriétaire d'un logement avec cellier, de type 4 au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment H, lot 221-231, de la Cité des Griffons à SORGUES, libre de toute occupation, qu'il envisage de vendre à la Commune moyennant la somme de 8 700 €, prix conforme à l'avis des domaines du 31 janvier 2011.

Dans le cadre de la politique de rénovation urbaine du site des Griffons, la Commune souhaite acquérir ces logements afin de lui permettre de mettre en œuvre le projet de requalification de la copropriété dégradée. Une promesse de vente a été signée le 10 mars 2011 pour concrétiser cet accord.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal valide** l'achat des logements de Monsieur LAURENS, moyennant la somme de 8 700 € et **autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Adopté à l'Unanimité.**

**33 - PLH – Cofinancement communal des logements subventionnés (PLA I)** – (Commission Aménagement du Territoire du 14/03/11) – Rapporteur : J. GRAU

La Communauté des Pays de Rhône et Ouvèze (CCPRO), dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH), dont les enjeux sont de permettre la programmation de logements nécessaires pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs du territoire intercommunal, et de fluidifier les parcours résidentiels des ménages en diversifiant l'offre de logements, prévoit la production de 406 logements aidés (dont 22 à 27 % subventionnés PLA-I) sur une période de 6 années.

Pour ce faire, la CCPRO a prévu une aide de 3000 € par logements PLA-I. Cette subvention pourra être versée aux bailleurs sociaux créant des logements locatifs aidés sous réserve d'un co-financement communal.

Ce financement est prévu à hauteur de 500 € par logement de type PLA-I, cette dépense est inscrite au compte 2041 du budget de la Commune.

Les objectifs de production de logements sociaux pour la commune de Sorgues ayant été évalués à environ 130 logements dont 25 à 30 % en PLAI-I,

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal approuve** le co-financement communal des logements subventionnés PLA-I,

**Prévoit** pour 33 logements (représentant 25 % des logements PLA-I créés sur le territoire sorguais) un financement de 500 € représentant la somme de 2 750 € par année et ce, sur une période de 6 ans.

**Adopté à l'Unanimité.**

## **COMMISSION VIE SPORTIVE**

**34 - Bourse exceptionnelle à Monsieur Jean-Michel RUSSELO** – (Commission Vie Sportive du 08/03/11) – Rapporteur :

Malgré son handicap causé par un accident de travail qui lui a valu d'être reconnu invalide,

Monsieur RUSSELO Jean Michel réalise des parcours en vélo. En 2009, il a rallié le Mont Saint Michel et en 2010 la ville jumelle en Allemagne. Son désir est de faire savoir aux personnes handicapées qu'elles peuvent toujours avoir des projets. Monsieur RUSSELO sollicite une bourse afin de continuer ses sorties à travers l'Europe et ne manquera pas de représenter la ville de Sorgues tout au long de ses périples.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal attribue** à M. RUSSELO, une bourse exceptionnelle de 400 €.

**Adopté à l'Unanimité.**

**35 – Demande de subvention pour le financement de l'exposition Camille CLAUDEL** - Rapporteur : M. VITALE

Le nouveau pôle culturel de la ville de Sorgues a souhaité rendre hommage à Camille CLAUDEL en accueillant du 3 mai au 30 juillet prochain, 19 sculptures de l'artiste, dans le cadre de l'exposition « Entre ombre et lumière ».

Afin d'apporter un éclairage complet sur la vie de Camille Claudel, une exposition regroupant des photos d'époque proposera, parallèlement, un cheminement pédagogique qui mettra en scène la douloureuse période de son internement à Montfavet.

Cette exposition représente un coût pour la collectivité ; c'est la raison pour laquelle la commune sollicite l'aide financière de la région, du département, de la direction régionale des affaires culturelles et de la CCPRO selon un tableau de financement disponible à la Direction des Finances.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal autorise** le Maire à demander la participation des partenaires et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

**Adopté à l'Unanimité.**

**36 - Autorisation de Programme / Crédits de Paiement** - Rapporteur : Stéphane GARCIA

L'Autorisation de Programme (AP) est une enveloppe financière pluriannuelle globale, relative à une opération d'équipement. Elle est votée par l'Assemblée Délibérante et son montant constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements concernés.

L'AP demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée par l'Assemblée Délibérante.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

En outre, conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, le Maire peut, sous réserve de l'autorisation du Conseil Municipal, exécuter les crédits de paiement prévus au titre de l'exercice au moment du vote de l'AP et sans attendre le vote du budget de ce même exercice.

La procédure des AP/CP est adaptée au volume des dépenses prévisionnelles d'équipement pour la construction du pôle Culturel et du réaménagement urbain et social de la copropriété des griffons, et le Plan Local d'Urbanisme.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal approuve** les modifications présentées dans le tableau (disponible à la Direction des Finances) avec notamment la création d'une APCP pour l'école des Ramières.

***Adopté à l'Unanimité.***

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,**

**Thierry LAGNEAU**